



PLAN LOCAL D'URBANISME

CARROUGES

Droit de préemption urbain
au 5000



Vu pour être annexé
à la délibération du Conseil Municipal
instaurant le droit de préemption urbain

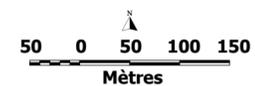
en date du

Le Maire,

LEGENDE



Périmètre d'application du droit de préemption urbain
(article L.211-1 du code de l'urbanisme)



LA GRINGE

INES

LES PRES DE LA PLAINE

LES PRES DU BOIS FURON

LES CHAMPS DE FONTENELLES

LES PRES DU LAVOIR

LES CHAMPS DU MILIEU

LES CHAMPS CHALAINES

LES VERGERS

LA GRANDE DEVERSE

LES CHAMPS DESERTS

LES CHAMPS DU BISSON

LE CHAMP DU CHAPITRE

LE CHAPITRE

LES PRES DES POTEAUX

LE CHATEAU